

Transformation de SAS en SARL

FORMULAIRE M2

Le Centre des Formalités des Entreprises de la CCI d'AJACCIO
accessible en ligne sur CFEnet
Vous pouvez désormais déclarer en toute simplicité vos formalités
sur la plate-forme Internet
www.cfenet.cci.fr

The image shows a thumbnail of the 'M2' form titled 'DECLARATION DE MODIFICATION PERSONNE MORALE'. It is a complex form with multiple sections and fields for providing detailed information about the transformation process.

POUR LA PERSONNE MORALE

- Extrait K'bis de moins de 3 mois
- Deux exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par les représentants légaux
- Deux procès verbaux originaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire timbrés et enregistrés aux impôts
- Deux exemplaires du rapport du commissaire à la transformation
- Deux exemplaires de chaque cession de parts sociales (originaux enregistrés).
- Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales ou copie du texte de l'annonce avec accusé de réception et date de parution.
- Deux actes de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance, de contrôle et commissaires aux comptes

POUR LE OU LES GERANTS (sauf anciens représentants légaux)

◆ PERSONNES PHYSIQUES

Française :

- Extrait d'acte de naissance ou Déclaration de filiation + photocopie carte nationale d'identité en cours de validité

Etrangère :

- Carte de commerçant étranger et titre de séjour s'il y a lieu

Eventuellement :

- formulaire TNS si modification de la nature de la gérance

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale
- Numéro de sécurité sociale

◆ PERSONNES MORALES

- Extrait K'bis de moins de 3 mois (plus pièces personnelles citées ci-dessus si le représentant permanent n'est pas le représentant légal et 2 exemplaires de sa lettre de nomination)

COUT DE LA FORMALITE (uniquement par chèques)

◆ À l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :

220,80 €

8,68 € et 2,20 €

